

PERMIS DE BONNE CONDUITE 2020/2021



Pause Méridienne



Responsable pause méridienne: DUPONT MYRIAM : 05.53.68.75.06

Nom de l'enfant :Classe :

Le permis à points a pour but d'aider les enfants à vivre ensemble dans un climat de respect. Ce respect est nécessaire pour grandir, se ressourcer et s'amuser dans de bonnes conditions. Ce permis servira aussi de lien avec les familles pour les alerter sur les comportements inadaptés de leur enfant.

Chaque enfant recevra un permis de 12 points en début d'année scolaire. Après un avertissement oral des animateurs, des points seront enlevés en cas de non respect des règles établies.

A chaque point perdu, l'enfant devra faire signer la fiche à ses parents et la retourner à la responsable dès le lendemain.

à 6 points : Rencontre des parents et de l'enfant avec la Responsable de la cantine

Si l'enfant perd tous ses points : la famille sera alertée par courrier. L'enfant aura une exclusion temporaire de 4 jours (4 repas) de la cantine. Après l'exclusion temporaire : l'enfant dispose d'un permis probatoire de 6 points, il pourra récupérer ses 12 points après une bonne attitude durable sur 6 semaines.

L'exclusion définitive sera appliquée après 2 exclusions temporaires.

Afin d'éviter d'en arriver là, les parents seront informés immédiatement de la perte de point(s) par l'intermédiaire de ce document.

Signature de l'enfant :

Signature des parents :

Je ramène cette fiche signée au responsable de l'accueil périscolaire : DUPONT MYRIAM

